

antiquités énumérées ci-dessus sont libérées des exigences formulées quant à l'origine ou au contenu.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 711: Tous les produits non désignés à la présente annexe comme étant soumis à quelque autre droit, ni autrement déclarés admis en franchise, et dont l'importation n'est pas prohibée par la loi, 20 p. 100.

Toutefois, ne tombent pas sous le régime du présent numéro, les produits imposables mentionnés comme "n.d." à tout numéro précédent du tarif.

En outre, lorsque l'élément constitutif de principale valeur d'un produit non énuméré consiste en une matière imposable énumérée à la présente annexe comme soumise à un taux de droit supérieur à celui que porte le présent numéro, le produit non énuméré est soumis au droit le plus élevé dont il serait susceptible d'être frappé s'il se composait en entier de son élément constitutif de principale valeur, ledit "élément constitutif de principale valeur" étant l'élément constitutif excédant en valeur tout autre élément constitutif du produit à l'état où il se trouve dans le produit.

M. MacNICOL: Le ministre veut-il nous expliquer la signification de ce numéro?

L'hon. M. DUNNING: Il s'agit ici d'un numéro général, d'un poste-omnibus pour tout ce qui n'a pas été autrement prévu dans aucune partie de la liste du tarif. L'an dernier, de ce chef, nous avons importé des Etats-Unis pour six millions de dollars de toutes ces marchandises. J'ai devant moi la longue liste de ces articles, liste qui couvre deux pages.

M. HARRIS: A combien s'étaient élevées les importations de l'année précédente?

L'hon. M. DUNNING: Je crois qu'il y a 62 titres. L'année précédente, nos importations des Etats-Unis s'étaient élevées à \$5,300,000.

M. MacNICOL: Pourrait-on consigner ce renseignement au hansard? Je ne désire pas en obtenir lecture, mais on pourrait peut-être publier ce document dans le hansard.

L'hon. M. DUNNING: Je le fais avec plaisir. C'est un tableau à trois colonnes, indiquant les importations en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis; une colonne indique les importations totales. Voici ce tableau:

Détail des importations canadiennes sous le régime du numéro 711 du tarif.
Année financière 1938

Statistiques douanières Classification	Valeur des importations		
	Total	Royaume-Uni	Etats-Unis
Pois, concassés.. . . .	\$ 41,397	\$ 16,282	\$ 2,150
Son et issues de mouture.. . . .	97,264	188	96,724
Semoule de maïs, maïs broyé, évaporé ou séché	206,128		206,128
Toutes autres céréales panifiables, n.d.	27,996	4,155	16,851
Huile d'arachides, n.d., comestible.. . . .	37,683	1,326	2,309
Huile de fèves soya, n.d., comestible	36,910	21,652	326
Autres gommes et mélanges de gommes, n.d.	116,658	3,984	111,370
Huile de ricin	203,415	155,743	8,807
Huile de colza, soufflée, pour fins industrielles.. . . .	54		54
Huile végétale, n.d.	179,316	84,639	71,336
Produits végétaux, n.d.	1,002,685	152,018	762,914
Produits d'ivoire, n.d.	4,453	2,157	568
Coquilles, n.d., écrasées ou moulues.. . . .	59,082		58,996
Lait frais et crème fraîche	3,190	519	2,669
Autre huile animale, n.d.	10,521	980	9,541
Colle de poisson.. . . .	5,462	1,267	1,897
Boyaux et leurs produits, n.d.	73,830	26,196	19,459
Produits animaux, n.d.	109,256	18,367	68,820
Produits de paille, n.d.	1,242	15	603
Fibre ou produits textiles, n.d.	6,550	79	5,061
Pièces de monnaie étrangères en argent et autres, sauf en or.. . . .			
Métaux non ferreux et leurs produits, n.d.	214,135	49,973	159,024
Toutes autres huiles, n.d.	85,463	7,245	75,596
Chaux.. . . .	40,397		40,397
Craie, préparée.. . . .	6,215	150	5,946
Talc ou stéatite, moulu ou non	46,097		36,475
Couverture de tuyaux en magnésie	67,526	48,317	19,193
Mica et ses produits, n.d.	85,551	13,623	54,634
Acide nitrique, n.d.	23,869		22,850
Acide salicylique et acétyl salicylique....	112,423	30,707	70,524
Acide citrique.	207,159	191,313	1,507
Autres acides, n.d.	387,827	159,027	151,295
Caféine et sels de, n.d.	294	125	61